



VI^e congrès de la FSU

Du 5 au 26 novembre, les syndiqués du SNES s'expriment sur l'avenir et la conception de la FSU

Le vote doit être organisé dans chaque S1 pour permettre à chaque syndiqué-e d'exprimer ses choix. Chaque militant-e UA veillera donc à ce que le vote soit effectivement organisé, qu'il soit le plus massif possible et l'occasion d'un débat sur le rôle, la conception et l'avenir de notre fédération. Les votes nationaux concernent :

- *L'orientation fédérale nationale : choix entre différentes conceptions de l'action, de la stratégie et de l'orientation syndicales ;*
- *Le rapport d'activité fédéral national et des « fenêtres » qui traduisent des approches différentes sur des questions déterminantes (cf. dessous). Trois fenêtres sont proposées par l'école émancipée en opposition au texte initial de la majorité fédérale.*

Voter et faire voter le plus massivement possible

◆ *POUR l'orientation Unité et Action et sans tendance*

◆ *POUR le rapport d'activité*

◆ *POUR les fenêtres B - A - A*

*Pour Unité et Action SNES,
Frédérique Rolet, Daniel Robin, Roland Hubert*

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA FSU

ÉCLAIRER LE VOTE SUR LES FENÊTRES

Le rapport d'activité de la FSU est soumis au vote des syndiqués du SNES et des autres syndicats de la FSU à partir du 5 novembre. Le courant U&A du SNES appelle à voter « pour » ce rapport d'activité.

Ce rapport d'activité contient des rédactions alternatives sur 3 questions. Chaque syndiqué devra se prononcer en choisissant une des 2 rédactions pour chacun de ces 3 sujets.

Action syndicale

1^{ère} fenêtre (page 8 du cahier spécial 6^{ème} congrès de la FSU)

Cette fenêtre pose la question des actions syndicales et de leur bilan. Certes sur des questions comme la suppression des emplois publics nous n'avons pas réussi à imposer une autre politique. Mais dans notre secteur ? les actions que nous avons pu développer et réussir ensemble ont, par exemple, permis l'abandon du rapport Pochard qui inscrivait de très lourdes dégradations pour les personnels du second degré (bivalence, individualisation des conditions de service d'emploi et de rémunération, renforcement du rôle des chefs d'établissement, ...). Elles ont aussi permis l'abandon du projet de réforme des lycées de Xavier Darcos. Ce sont des reculs importants du gouvernement qui ont joué un rôle important dans les mobilisations de l'an dernier.

Si nous jugeons nécessaire une profonde transformation de la politique économique, sociale, éducative du gouvernement, l'action syndicale ne peut être uniquement centrée sur la seule lutte globale renvoyant chaque conflit, chaque rapport de force créé au seul objectif de l'élargissement de ce conflit sectoriel, le mouvement interprofessionnel se nourrissant d'ailleurs des luttes engagées dans les secteurs les plus mobilisés.

Le mouvement dans le supérieur est parti du problème du statut des enseignants chercheurs et en particulier de leur évaluation. Il s'est étendu, de fait, à la loi LRU, loi qui constitue le point de départ des conflits dans le supérieur. C'est ensuite que la question de la formation des maîtres, de l'avenir des IUFM, du contenu des masters a alimenté la mobilisation dans le supérieur. Faire porter, comme le fait la fenêtre A sur les syndicats nationaux, en particulier du second degré, la responsabilité du non élargissement du mouvement est un peu gros, et vise à introduire davantage de divisions entre les syndicats nationaux concernés. Ce conflit portant sur des problèmes spécifiques au supérieur et à la formation des enseignants n'a pas permis, malgré nos efforts, une implication, donc une mobilisation, des personnels du second degré, pas plus d'ailleurs que, lorsque nous étions confrontés au projet de réforme des lycées, une extension dans le supérieur n'a été possible. C'est cette analyse que nous défendons dans la fenêtre B.

1^{ère} fenêtre, nous appelons à voter pour la rédaction B

Formation et recrutement des maîtres

2^{ème} fenêtre (page 9 du cahier spécial 6^{ème} congrès de la FSU)

Le projet dit de « mastérisation » du ministère contient nombre de points avec lesquels nous sommes en total désaccord. Le SNES avec la FSU a, en particulier, insisté sur la nécessité de mettre en place des pré-recrutements, sur une année de stage après le concours qui soit une véritable année de formation et d'entrée dans le métier avec au maximum 6 heures de cours en responsabilité, sur la préservation du potentiel de formation des IUFM.

En même temps des divergences existent entre les syndicats de la FSU. La première d'entre elles concerne la nécessité d'élever le niveau de recrutement des enseignants et CPE. Depuis de très nombreuses années le SNES défend l'élévation du niveau de recrutement des enseignants au niveau de la maîtrise, diplôme possédé par la majorité des enseignants recrutés aujourd'hui. La mise en place du L.M.D. nous a donc conduits à adapter notre demande à cette évolution. Afin de ne pas enfermer les futurs candidats dans des formations uniquement dédiées à la formation des enseignants, nous demandons des masters ouverts sur la recherche qui permettent des poursuites d'études ou différents débouchés professionnels. C'est la seule façon d'éviter le développement d'une précarité alimentée par les étudiants collés au concours et qui auraient suivi une formation dont le seul débouché serait le métier d'enseignant. C'est pourquoi le SNES ne peut accepter un concours durant l'année de M1

En outre, le SNES comme le SNEP défendent l'idée d'une formation articulant l'ensemble des composantes, disciplinaires comme professionnalisantes, introduisant progressivement des éléments de préprofessionnalisation dès la licence (épistémologie de la discipline, histoire des sciences, didactique, psychologie...)

Le schéma, défendu par l'UNSA, qui consisterait à placer le concours en fin de licence ou en première année de master avec un nombre d'admissibles pratiquement égal au nombre d'admis 1 ou 2 ans plus tard privilégierait la logique

d'une école professionnelle avec des contenus spécifiques au métier d'enseignant, modèle consécutif plaçant d'abord le disciplinaire puis des éléments professionnels coupés des disciplines. Cette démarche est totalement contraire à ce que le SNES a toujours défendu, car elle conduit, de fait, à rompre avec les formations universitaires disciplinaires, l'apport de la recherche en didactique des disciplines comme en sciences de l'éducation.

Le CTPM a dû se prononcer sur des textes qui, pour chacun des corps, n'avaient comme objet que de fixer la place du concours, après d'ailleurs que nous avons pu imposer le retrait de dispositions, présentes dans le projet initial, remettant en cause les possibilités de mutation de la majorité des enseignants déjà en poste et introduisant un recrutement régional. Les textes prévoyaient le concours durant l'année de M2, il était donc légitime que, pour les corps des certifiés et des CPE, le SNES, conformément à ses mandats, ne vote pas contre ce texte. Pour les professeurs des écoles et pour les PLP, les syndicats concernés (SNUIPP, SNUEP) souhaitant un concours en M1, le SNES, dans la logique du fonctionnement fédéral, a voté contre le texte comme les syndicats de la FSU concernés. C'est à partir de ses mandats que le SNES se détermine : il ne pouvait pas voter contre un texte qui allait dans le sens de la place qu'il demande pour le concours. Procéder autrement aurait conduit à une ligne plus politicienne que syndicale et rassembleuse.

Enfin, il aurait été inacceptable que la position du SNES concernant les personnels de son champ de responsabilité ne soit pas reprise par la fédération. Les revendications que le SNESUP défend pour les enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur sont à travailler avec le SNES et le SNEP et avec ces personnels. Elles ne donnent pas de légitimité au SNESUP pour s'exprimer au nom de l'ensemble des enseignants du second degré.

2^e fenêtre, nous appelons à voter pour la rédaction A

Vie fédérale

3^{ème} fenêtre (page 11 du cahier spécial 6^{ème} congrès de la FSU)

Le débat pour cette fenêtre porte sur le fonctionnement de la FSU, particulièrement sur l'articulation entre la Fédération et ses syndicats nationaux.

« La FSU est une fédération de syndicats nationaux » est la première phrase des statuts de la FSU, ce qui clairement indique que la fédération tient sa légitimité et son identité des syndicats nationaux, même si dans son fonctionnement, les sections départementales et les courants de pensée doivent occuper toute leur place, au côté des syndicats nationaux, ce qui est d'ailleurs le cas dans toutes les instances de notre fédération.

L'attachement du SNES à ce principe découle des difficultés que nous avons connues dans la FEN et qui ont conduit il y a 17 ans à l'exclusion du SNES de cette fédération. Tout fonctionnement qui conduirait la fédération à prendre une position contraire à celle des syndicats nationaux sur une question relevant de leurs champs de responsabilité serait mortifère. En effet elle conduirait à une fédération qui ne serait plus en prise avec les aspirations des personnels concernés, l'isolerait de la réalité du vécu professionnel des personnels, bref en ferait un appareil rapidement contesté par une partie croissante des syndiqués qui ne se retrouveraient plus dans leur fédération et, de fait, nuirait à l'efficacité. C'est ce qui s'est passé dans la FEN. Chacun connaît la suite.

Le respect de ce principe constitutif de la fédération ne suppose pas que celle-ci soit réduite à une simple intersyndicale. Dans la volonté de chacun, par le débat, de trouver des mandats communs, de réduire les désaccords, de construire des actions communes, c'est une dynamique qui se crée, en particulier sur les sujets transversaux qui ne manquent pas et qui concernent tous les syndicats de la fédération. C'est cette conception de la fédération qui a constitué la base de la création de notre fédération que le SNES veut faire vivre et a contribué à faire vivre depuis la création de la FSU.

La nécessité de renforcer l'activité fédérale est une évidence, mais la logique qui consisterait à opérer ce renforcement par l'imposition d'un point de vue fédéral qui irait à l'encontre des positions d'un ou plusieurs syndicats nationaux dans leurs secteurs de responsabilité aboutirait à l'affaiblissement de la fédération. Vouloir faire trancher par l'ensemble de la fédération un désaccord entre plusieurs syndicats nationaux sur des questions qui concernent les personnels que ces syndicats représentent serait un radical changement de la nature même de notre fédération et sans doute le début de sa fin. Dans le contexte de crise que traverse le mouvement syndical, et de débats sur l'avenir du syndicalisme, nous devons mettre en garde les syndiqués contre une telle tentative d'instrumentalisation de notre fédération.

**3^{ème} fenêtre, nous appelons
à voter pour la rédaction A**